# CHAMPIONNAT REGIONAL D'ILE DE FRANCE REGLEMENT 2012

# **ARTICLE 1. ORGANISATION**

1.1. Les Commissions Régionales de Karting (CRK) organisent, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. Les CRK sont responsables de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 4 épreuves réparties en 5 journées.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

- **1.2.** Les CRK devront établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 27 mai 2012.
- **1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.

Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

# **ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### 3.1. LICENCES

- 3.1.1. Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.3. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
  - à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
  - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
  - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

#### 3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman.
- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman.
- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, se fera sur la base d'une participation aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional,

expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.

La qualification pour les Championnats de France Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journée qualificatives du championnat régional.

La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master se fera sur la base d'une inscription au 3 journées qualificatives du championnat régional.

- 3.2.4.3. Dans le cadre du championnat de France, la liste des pilotes de la catégorie Minime/Cadet ayant participé aux deux premières épreuves qualificatives du championnat régional devra être adressée à la FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au lundi 23 avril 2012
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits au Championnat régional, devra être adressée à la FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 16 mars 2012.
- 3.2.4.5. Dans le cadre du Championnat de France Nationale et du championnat de France KZ125 et KZ 125 Gentleman, les listes des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des championnat régionaux devront être adressés à la FFSA <u>avant une date fixée au vendredi 15 juin 2012.</u>
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18) ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un Championnat de France ou à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories

L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

#### 3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

Catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman,

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale et KZ125 / KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime/Cadet devront s'engager et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional.

3.3.3 Le montant de l'engagement du championnat régional est fixé à 300 euros et 160 euros pour les minikarts. Le montant à l'épreuve est fixé à 90 euros et 60 euros pour les minikarts

La clôture des engagements est fixée au 10 mars 2012

Tout pilote engagé au championnat ne pourra demander le remboursement de son engagement en cas de non participation (sauf cas de force majeure)

# **ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS**

#### 4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.
  - Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125 et KZ 125 Gentleman.
  - Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boite de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

#### 4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Pour les quatre épreuves dont 3 qualificatives en catégories Minime, Cadet, Nationale, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour la catégorie KZ125, les pneus pluie seront en gestion libre.

Pour les 3 épreuves qualificatives en KZ 125 et KZ 125 gentleman, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué.

- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.
- 4.2.2. Prix des pneumatiques
- 4.2.3.

Un chèque de : ......Minime .....Cadet .....National .....KZ 125 .....Minikart

sera demandé lors de l'inscription au championnat régional l'encaissement se fera après la première journée

# ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

#### 7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National, sauf pour la catégorie Minikart.
  Pour la catégorie Minikart, il faudra appliquer le schéma sportif du règlement de Coupe de France Minikart.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.
- 7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE ET KZ125 ET LES COUPES DE FRANCE MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER ET X30/X30 GENTLEMAN..

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, ROTAX,ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

# 7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Préfinale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives: 10 km par temps sec

8 km par temps de pluie

Pré Finale: 17 km par temps sec

14 km par temps de pluie

Finale: 17 km par temps sec

14 km par temps de pluie

#### 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

#### 7.2.4. Manches qualificatives

#### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

 $\begin{array}{lll} \textbf{SERIE A} & \textbf{SERIE B} & \textbf{SERIE C} \\ \textbf{1}^{er} \text{ chrono} & \textbf{2}^{\grave{e}me} \text{ chrono} & \textbf{3}^{\grave{e}me} \text{ chrono} \\ \textbf{4}^{\grave{e}me} \text{ chrono} & \textbf{5}^{\grave{e}me} \text{ chrono} & \textbf{6}^{\grave{e}me} \text{ chrono} & \text{etc...} \end{array}$ 

#### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

# 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C 4 séries : A contre B C contre D A contre D

B contre C A contre C B contre D

5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E

B contre C A contre D B contre E A contre C

B contre D C contre E

#### 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>

3 points au 3<sup>ème</sup>.

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

# 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

# **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

# 9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN.

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Minime/Cadet, *Rotax, Rotax Master et X30/X30 GENTLEMAN*, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1<sup>er</sup> 19 points au 7<sup>ème</sup> 13 points au 13<sup>ème</sup> 7 points au 19 eme 40 points au 2<sup>ème</sup> 18 points au 8<sup>ème</sup> 12 points au 14<sup>ème</sup> 6 points au 20 eme

32 points au 3 <sup>ème</sup>		11 point	au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 eme
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	12 point	au 16ème	4 points au 22 eme
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 ème	13 point	au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 eme
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	14 point	au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 eme
1 point au delà du 24 eme				

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ Pour la catégorie KZ125, 143 pilotes seront admis à participer au championnat de France. Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.
- ♦ Pour la catégorie KZ125 Gentleman, 143 pilotes seront admis à participer au championnat de France. Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.
- Pour le Championnat de France Minime et Cadet, 75 pilotes dans chaque catégorie seront admis à participer au championnat de France. Le vainqueur du championnat de France Minime/Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le championnat de France,
- ♦ Pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie
- ♦ Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

#### 9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Seul les pilotes inscrits à la totalité du championnat marqueront des points pour le classement final.

# L'attribution du titre se fera sur la totalité du championnat soit 8 résultats

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

#### 9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

# **ARTICLE 10. PRIX**

Les récompenses seront offertes par la CRK. Les 3 premiers sont récompensés par une coupe et un chèque :

> 1<sup>er</sup>: 300 euros 2<sup>e</sup>: 200 euros 3<sup>e</sup>: 150 euros

# **ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS**

# 11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

#### 11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

# P ARTICLE 12. CALENDRIER 2012

24.25 mars à Angerville	Minime, Cadet, Nationale, KZ 125, KZ 125 Gentleman, Rotax, Rotax Gentleman,		
14.15 avril à Soucy	Minime, Cadet, Minikart, Nationale, KZ 125, KZ 125 Gentleman,		
26.27 mai à Essay	Minikart, Nationale KZ 125, KZ 125 Gentleman, Rotax, Rotax Gentleman,		
16.17 juin à Angerville	Minime, Cadet, Minikart, KZ 125, KZ 125 Gentleman, Rotax, Rotax Gentleman,		
22.23 sept à Soucy	Minime, Cadet, Minikart, Nationale, Rotax, Rotax Gentleman,		